



EHPAD « LES SIGNOLLES »

RELEVÉ DE CONCLUSION

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Page : Page 1 sur 3
Codification : M5-CVS27
Date : 16/03/2021

Personnes présentes :

	FICHE D'ENREGISTREMENT	Page : Page 1 sur 2 Codification : M5-FE1 Version : 1 Date d'application : 25/07/2013
	FICHE DE PRESENCE	

DATE ET HEURE :	16/03/2021 à 11H00
LIEU DE REUNION :	Salle CA
THEME ET/OU ORDRE DU JOUR :	Réunion CVS L'ordre du jour sera:
	<ul style="list-style-type: none"> ⬇ Nouvelles recommandations relatives à l'accueil des proches. ⬇ Questions diverses.

NOM ET PRENOM	POSTE	SIGNATURE
BONJOUR Monique	Représentante Résident	
CLARE Sylvain	Président CVS	
OGER, Pascal		
BURGIN Franck	Représentant Famille	
MAKADI Christian	Rep Famille	
SÉBASTIEN	Représentant Résident	
Colombes Isabelle	Représentant du Personnel	
Gouzien	Représentant Résident	
Baller Blandine	Assistante sociale	
RAPINAT Annette	Représentant Famille	
Cochureau Pierre	Qualité	
WILLIAM YASSEL	Directeur	

Présentation des nouvelles recommandations et proposition de procédure :

Compte tenu de l'absence actuelle de cas Covid19, le Directeur a souhaité réunir le Conseil de Vie Sociale pour lui faire part de l'évolution des règles de visites et recueillir son assentiment sur les modalités qui seront mises en œuvre à compter du 17 mars 2021.

Le processus d'application des différentes règles de gestion est annexé au présent compte-rendu et a fait l'objet d'une diffusion générale par le biais de la lettre d'information périodique.

La situation reste complexe car le risque épidémique est toujours présent. Le **strict respect des consignes de prévention** devra être respecté afin de maintenir l'établissement ouvert.

Le CVS, suite à la présentation des mesures, émet un avis favorable à la réouverture de l'établissement aux familles.



EHPAD « LES SIGNOLLES »

RELEVÉ DE CONCLUSION

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Page : Page 2 sur 3
Codification : M5-CVS27
Date : 16/03/2021

Questions diverses :

Etat d'avancement de la campagne de vaccination :

35% des résidents ont un parcours vaccinal complet

Le chiffre passera à 56% après la campagne de rappel du 25/03.

Le taux s'explique par la contamination de certains résidents à la COVID19 sur le mois de décembre – janvier. Ils pourront être vaccinés après les 3 mois, les campagnes seront prévues fin mai début juin pour ces résidents.

25% des agents sont vaccinés avec les deux doses.

Annexe : Procédure de gestion des visites au sein de l'établissement

ALLEGEMENT POST VACCINAL DES MESURES DE PROTECTION DANS LES EHPAD ET DANS LES USLD – Ministère des Solidarités et de la Santé - 12.03.21.

Type de visites	Processus
Visites en chambre des proches (Affichage des consignes à l'entrée)	Visites autorisées en chambre : <ul style="list-style-type: none">+ Entrée par SAS d'accueil.+ FHA.+ Remplissage du registre des entrées (vaut lecture et acceptation de l'auto-questionnaire).+ Masque chirurgical personnel obligatoire (dotation établissement en cas de besoins ponctuel).+ Utilisation exclusive ascenseur « visiteurs » - Orange.+ Les proches signalent leur arrivée dans le service à un agent présent. Horaires de visite : 14h-17h ; 7 J/ 7 <ul style="list-style-type: none">+ Nombre de visiteur en chambre : 2 personnes maximum.+ Pas de nourriture, dépôt des objets à l'accueil pour conservation 48h sauf fleurs.+ Respect des gestes barrières+ Fermeture établissement par administration en semaine et par IDE du RDC le week-end.
Promenade dans le parc	Les promenades dans le parc avec les proches sont autorisées : <ul style="list-style-type: none">+ Possibilité d'avoir plus de 2 visiteurs si visite dans le parc (1 proche va chercher le résident et les proches se retrouvent dans le parc).+ Port du masque par les proches et par résident si possible.+ Respect des gestes barrières



EHPAD « LES SIGNOLLES »

RELEVÉ DE CONCLUSION

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Page : Page 3 sur 3
Codification : M5-CVS27
Date : 16/03/2021

Type de visites	Processus
Promenade aux alentours de l'EHPAD	Promenades autorisées : <ul style="list-style-type: none">✚ Port du masque par les proches et par résident si possible.✚ Respect des gestes barrières✚ Pas d'isolement au retour / vigilance sur signes évocateurs / PCR immédiat en cas de doutes.
Sortie dans les familles	Sorties autorisées : <ul style="list-style-type: none">✚ Les proches réalisent la demande auprès de l'administration afin de prévenir les services.✚ Isolement de 7 jours pour les résidents ayant bénéficiés de ces sorties*.✚ Vigilance accrue sur signes évocateurs / PCR immédiat en cas de doutes. <p><i>*Sauf cas particulier dans lesquels le Directeur se réserve le droit en concertation avec le médecin et l'équipe de soins de ne pas mettre en place d'isolement sur 7 jours. Cette levée de mesure sera réalisée en fonction de l'évaluation bénéfice – risque en fonction du parcours vaccinal complet du résident et de ses capacités d'autonomie et de la durée de la sortie.</i></p>
Réversibilité des mesures d'allègement (Cible : 2 cas de résidents COVID+)	Lorsque l'établissement détecte 2 cas de COVID+ : <ul style="list-style-type: none">✚ Reprise des visites à l'entrée sur RDV Doodle.✚ Isolement préventif du secteur. 2 possibilités : <ol style="list-style-type: none">1. Cas groupés sur même secteur : isolement sectorisé et maintien des visites en chambre sur les secteurs non touchés2. Cas isolé sur 2 secteurs : suspension des visites en chambre et des sorties reprise total des visites à l'entrée